



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTATION ET DE LA FORÊT

**Direction générale de l'enseignement et de la recherche  
Service de l'Enseignement Technique  
Sous-direction des établissements, des dotations et des  
compétences**

Chef de bureau : Gwénaëlle MARI  
Adresse : 1 ter avenue Lowendal – 75700 PARIS 07 SP

Suivi réalisé par :

- ♦ DAFE Nouvelle Calédonie  
Tél : (687) 23 24 32 - Fax : (687) 23 24 40,  
[direction@dafe.nc](mailto:direction@dafe.nc)
- ♦ Service d'Etat Agriculture Forêt Pêche Wallis et Futuna ;  
[sfd.wallis@mail.wf](mailto:sfd.wallis@mail.wf)
- ♦ SRFD des agents concernés,
- ♦ DGER : [regis.piechowiak@agriculture.gouv.fr](mailto:regis.piechowiak@agriculture.gouv.fr)

**NOTE DE SERVICE**  
**DGER/SDEDC/N2013-2126**  
**Date: 26 septembre 2013**

Date de mise en application : **Immédiate**

Nombre d'annexes : 3

**Date limite de réponse : 18 octobre 2013**

**Objet : Postes à pourvoir au LEGTA de Pouembout (Nouvelle-Calédonie) et au LPA de Wallis et Futuna pour la rentrée scolaire de février 2014**

**Mots clés : Mobilité, mutation, Pouembout, Nouvelle-Calédonie 2014, Wallis et Futuna 2014**

**Bases juridiques :**

- Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie
- Loi organique n° 2009-969 du 3 août 2009 relative à l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et à la départementalisation de Mayotte
- Loi 84-16 du 11 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

La rentrée scolaire s'effectuant le lundi 17 février 2013, il est fait appel de candidatures auprès des personnels d'enseignement, pour les postes qui sont susceptibles de se libérer à cette date au LEGTA de Pouembout et au LPA de Wallis et Futuna.

**Destinataires**

***Pour exécution :***

Mesdames et messieurs les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directeurs de l'agriculture et de la forêt ;  
Mesdames et messieurs les chefs des services régionaux de la formation et du développement et chefs des services de la formation et du développement ;  
Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - direction des affaires maritimes (bureau GM2) ;  
Madame la directrice de l'école nationale de formation agronomique ;  
Madame et messieurs les directeurs des établissements de l'enseignement supérieur ;  
Mesdames et messieurs les directeurs des établissements publics locaux d'enseignement agricole et des lycées maritimes

***Pour information :***

Monsieur le secrétaire général ;  
Monsieur le doyen de l'inspection de l'enseignement agricole

La présente note de service définit les modalités d'instruction des candidatures pour un poste en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna pour la rentrée scolaire de l'année 2014. **Ce mouvement ne sera pas repris dans la note de service générale qui concernera tous les autres postes.**

## **1/- Personnels concernés**

Les personnels concernés sont les agents titulaires d'enseignement. Les agents, actuellement en poste à Pouembout et dont le retour vers la métropole est prévu en février 2014, sont normalement déjà positionnés sur un poste obtenu lors de la mobilité 2013.

**Les agents actuellement affectés à Pouembout ou à Wallis et Futuna et concernés par un retour en métropole pour la rentrée scolaire 2014 devront participer à la mobilité 2013 dans le cadre de la note de service du mouvement des enseignants qui paraîtra en décembre 2013 afin de se positionner sur un poste de leur choix qu'ils intégreront en février 2015.**

**Le chef de SFD veillera précisément à l'application de cette modalité.**

## **2/- Informations particulières relatives aux postes situés en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna**

Eu égard aux spécificités de la Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna, il est recommandé aux agents intéressés, de prendre contact avec le chef d'établissement afin d'avoir connaissance du projet d'établissement et des caractéristiques du poste sollicité avant toute autre démarche. Il convient de tenir compte du décalage horaire par rapport à Paris de + 9 heures en Nouvelle-Calédonie + 10 heures à Wallis pendant la période de l'heure d'été métropolitaine (sinon + 10 heures et + 11 heures respectivement).

### **2.1- Attribution des postes**

*Les postes proposés figurent en annexe C de la présente note de service.*

Les postes offerts sont attribués par les Commissions Administratives Paritaires selon les modalités communes en vigueur. Les CAP examineront avec attention les avis motivés exprimés sur les candidatures par la direction de l'agriculture et de la forêt du territoire ou le service d'Etat agriculture forêt pêche (Wallis et Futuna).

Les demandes de mutation des candidats métropolitains ne sont plus soumises à l'avis de la délégation générale à l'outre-mer (DGOM), conformément à la directive du Premier ministre n° 5357/SG du 19 décembre 2008.

#### **2.1.1- Nouvelle Calédonie**

Tous les postes proposés dans la présente note de service font parallèlement l'objet d'un appel à candidature local auprès des fonctionnaires territoriaux de la Nouvelle-Calédonie.

Il est à noter que les agents mutés en Nouvelle-Calédonie sont mis à disposition. Cette mise à disposition globale et gratuite, par dérogation aux règles statutaires des personnels concernés, ne s'entend pas au sens des articles 41 et 42 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État. En conséquence, les agents ne peuvent se voir octroyer de points supplémentaires au barème dans le cadre de leur mobilité.

#### **2.1.2- Wallis et Futuna**

Les postes proposés le sont exclusivement aux fonctionnaires d'Etat titulaires,

### **2.2- Durée des séjours**

En application des décrets n° 96-1026 et n° 96-1027 du 26 novembre 1996, la durée de l'affectation est limitée à deux ans, avec la possibilité d'un seul renouvellement (soit une durée maximale de 4 ans).

## **2.3- Année scolaire et date de prise de fonction**

En Nouvelle-Calédonie, l'année scolaire commence mi-février pour se terminer vers mi-décembre. Les postes mis au mouvement dans la présente note concernent donc la rentrée scolaire du lundi 17 février 2014 . Une arrivée au 10 février 2014 au plus tard est souhaitée.

## **2.4- Profil des agents**

### **2.4.1 – Nouvelle Calédonie**

Le lycée agricole de Nouvelle-Calédonie est situé à Pouembout, en province Nord, à 270 km de Nouméa, située en province Sud. Outre les formations agricoles, le lycée assure, par convention avec le vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie, des formations de l'éducation nationale.

Le candidat devra apporter son expérience aux équipes pédagogiques en place (baccalauréat professionnel conduite et gestion de l'entreprise agricole ou services aux personnes et aux territoires, gestion des milieux naturels et de la faune, baccalauréat technologique sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, brevet de technicien supérieur agricole développement de l'agriculture des régions chaudes et secondes générales et technologiques).

Les accords de Nouméa ont arrêté le principe du transfert de compétences en matière d'enseignement à la collectivité. Ce transfert est effectif depuis le 1er janvier 2012. Les personnels feront l'objet d'une mise à disposition auprès de la collectivité de Nouvelle-Calédonie, pour la durée de leur engagement et pour l'exercice de leur mission, tout en restant sous gestion statutaire de l'Etat.

Un lycée à vocation d'enseignement général, technologique et professionnel sera à terme construit à Pouembout, sur l'emprise foncière du lycée agricole actuel. Ses missions lui seront confiées par la collectivité de Nouvelle-Calédonie, dans le cadre d'un statut d'Établissement Public de la Nouvelle-Calédonie. L'ouverture est prévue pour 2016.

### **2.4.2- Wallis et Futuna**

Le Lycée Professionnel Agricole est situé sur l'île de Wallis, Le site est partagé avec un collège de l'Education Nationale. Les enseignements généraux au LPA sont dispensés par des professeurs de l'EN.

L'établissement proposera à la rentrée des filières baccalauréat professionnel conduite et gestion de l'entreprise agricole système à dominante élevage et système à dominante culture et services aux personnes et aux territoires.

Les personnels fonctionnaires au LPA sont en position normale d'activité.

Ce Territoire, de par ses spécificités culturelles, requiert une bonne capacité d'adaptation.

## **2.5- Renseignements pratiques**

### **2.5.1- Nouvelle Calédonie**

La région de Pouembout dispose d'écoles primaires, d'un collège et d'un lycée polyvalent implanté sur le site du lycée agricole. A côté des filières proposées par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF), le lycée prépare également aux baccalauréats généraux scientifique et économique et sociale. Pour les autres séries du baccalauréat, la scolarité dans les lycées de l'éducation nationale peut avoir lieu à Nouméa (270 km), ou à Poindimié (80 km).

### **2.5.2- Wallis et Futuna**

Outre les formations du LPA, l'île de Wallis propose 12 écoles (maternelles et primaires), 4 collèges dont Vaimoana, sur le site du LPA, et un Lycée d'Etat. Ce dernier offre des sections générales et technologiques : économique et social - littéraire - scientifique et des sections professionnelles baccalauréat professionnel électronique énergie équipements communicants – gestion-administration - commerce et des certificats d'aptitude professionnels serrurier-métallier – peintre applicateur de revêtements – maintenance des véhicules automobiles – réparation et entretien des embarcations de plaisance – cuisine – restaurant.

Les soins médicaux, gratuits, sont assurés par trois dispensaires et un hôpital.

Le logement est aisé et les tarifs raisonnables dans un contexte de décroissance démographique.

Le traitement est la base métropole indexée au coefficient de 2,05 auquel s'ajoute une prime d'éloignement de 9 mois de traitement brut par an.

### **3/- Envoi des dossiers**

La démarche consiste à confirmer à la DGER, sous couvert de la voie hiérarchique, la candidature pour le poste proposé.

Chaque candidat adressera **au plus tard le vendredi 18 octobre 2013** (cachet de la Poste faisant foi), par la voie hiérarchique :

- la demande de mutation complète (annexe A recto/verso ainsi que l'annexe B),
- la notification administrative de la dernière affectation ,
- les pièces justificatives éventuelles,

à la DRAAF (DAAF) – SRFD (SFD) de la région dont il dépend, ou à son supérieur hiérarchique pour les agents en administration centrale.

Les agents placés en position de disponibilité, de détachement, de congé non rémunéré, de congé parental, de congé de formation professionnelle, de congé de mobilité, de mise à disposition ou affectés dans d'autres secteurs que l'enseignement doivent, s'ils souhaitent s'engager dans cette procédure de mobilité, remplir le formulaire de demande (annexe A recto/verso ainsi que l'annexe B) et fournir les pièces complémentaires citées plus haut.

Ils doivent l'adresser directement à la direction générale de l'enseignement et de la recherche – bureau de la gestion des dotations et des compétences (DGER / SET / SDEDC / BGDC), 1<sup>er</sup> avenue de Lowendal, 75700 PARIS 07 SP, **au plus tard le vendredi 18 octobre 2013**, le cachet de la Poste faisant foi.

Les agents exerçant leur activité au sein des établissements maritimes doivent renvoyer leur demande ainsi que les pièces complémentaires, dans les mêmes délais, directement au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - Direction des affaires maritimes - bureau des établissements de l'enseignement maritime (bureau GM2), Grande Arche de la Défense (Paroi Sud), 92 055 La Défense CEDEX.

A titre d'information, et pour tous les candidats, un 2<sup>ème</sup> exemplaire complet du dossier doit être adressé à la DGER/SDEDC par courrier électronique à l'adresse suivante : [regis.piechowiak@agriculture.gouv.fr](mailto:regis.piechowiak@agriculture.gouv.fr)

### **4/- Dispositions communes**

L'autorité hiérarchique DRAAF (DAAF) – SRFD (SFD) pour les agents en services déconcentrés ou directeur général pour les personnels en administration centrale ou placés en position de disponibilité, de détachement, de congé non rémunéré, de congé parental, de congé de formation professionnelle, de congé de mobilité, de mise à disposition ou affectés dans d'autres secteurs que l'enseignement, retourne à l'agent l'accusé de réception (annexe B) de sa candidature, dès réception.

**L'autorité hiérarchique donne son visa sur chaque formulaire, puis transmet à la DGER l'ensemble des demandes collectées, au plus tard le 25 octobre 2013.**

Pour toute information et profil des postes, s'adresser à :

pour la Nouvelle Calédonie

LEGTA de Nouvelle Calédonie  
B.P. 5, 98825 POUEMBOUT  
Directeur : Jean-Michel GENAUX Tél : (687) 47 26 44, Fax : (687) 47 20 62  
Mél : [legta.pouembout@educagri.fr](mailto:legta.pouembout@educagri.fr), ou [jean-michel.genaux@educagri.fr](mailto:jean-michel.genaux@educagri.fr)

DAFE : Olivier GRZELAK, chef du SFD,  
tél : (687) 23 24 31  
Mél : [olivier.grzelak@dafe.nc](mailto:olivier.grzelak@dafe.nc)

pour Wallis et Futuna

LPA de Wallis et Futuna  
Directeur : Jean-Pierre ROBIN Tel : (681) 72 20 91  
Mél : [principal@lavegahau.education.wf](mailto:principal@lavegahau.education.wf)

SFD : Pascal IRZ Tél : (681) 72 04 01  
Mél : [sfd.wallis@mail.wf](mailto:sfd.wallis@mail.wf)

**L'autorité académique** d'accueil examine les candidatures et transmet son avis à la direction générale de l'enseignement et de la recherche.

Sur la base de cet avis, et après consultation de la commission administrative paritaire des enseignants, la DGER propose au secrétariat général les nominations sur les emplois. L'attention des candidats est appelée sur le fait que seule la décision de nomination signée du secrétaire général du ministère a valeur juridique, et peut déclencher la procédure de passation de service au sein de l'EPLFPA.

Pour la directrice générale de l'enseignement et de la recherche,  
et par délégation,  
le sous-directeur des établissements,  
des dotations et des compétences

Signé : Philippe CUCCURU

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Service d'Etat Agriculture Forêt Pêche des îles Wallis et Futuna

## Directeur de l'Exploitation Agricole

### EPNEFPA de Wallis et Futuna

Catégorie : A

**Environnement professionnel** L'agent sera affecté en position normale d'activité à l'EPNEFPA de Wallis et Futuna. Cet établissement a été créé en 2011 et offre à la rentrée des Bac Pro CGEA SDE, CGEA SDC et SAPAT.

L'exploitation emploie un ouvrier, un technicien d'élevage et un technicien de cultures VSC.

Elle comprend un atelier naisseur porcin, une serre hors sol de 400m<sup>2</sup> et 2Ha de cultures de plein champ (maraîchage et cultures vivrières).

Un important projet visant à produire les connaissances nécessaires aux filières du secteur primaire va débuter en 2014 en collaboration avec le CIRAD.

**Objectifs du poste** Elever le niveau de technicité de l'exploitation  
Fiabiliser les productions et améliorer la qualité des données fournies  
Améliorer le rôle de support pédagogique

**Missions et tâches** Organisation du système de production  
Pilotage stratégique, pédagogique et financier  
Mise en œuvre d'une plate-forme d'expérimentation  
Participation à des actions de développement et de soutien à la profession  
Adapter l'exploitation à l'évolution de la carte de formation  
Encadrer et animer une équipe de 3 salariés  
Elaborer le projet d'exploitation  
Entretenir un réseau régional de « personnes ressources »  
Veiller à ce que l'exploitation véhicule une image exemplaire de l'enseignement agricole

**Champ relationnel** Interne : Directeur et Directeur adjoint, SFD, DAF, enseignants et apprenants  
Externe : professionnels, parents d'élèves.

**Compétences liées au poste** SAVOIRS SAVOIR-FAIRE  
Agronomie (si possible tropicale), zootechnie Capacité d'adaptation

Gestion de Projet

Techniques de management

Comptabilité & gestion

Qualités relationnelles, sens du dialogue

Aisance pour analyser, proposer et organiser

Autonomie

Personnes à  
contacter

LPA de Wallis et Futuna

Service d'Etat Agriculture Forêt Pêche

Directeur : Jean-Pierre ROBIN

Pascal IRZ, Chef du SFD

Tel (681) 72 20 91

Tel (681) 72 04 01

principal@lavegahau.education.wf

sfd.wallis@mail.wf

Directeur adjoint à la Formation Initiale :  
Sakopo TOKOTUU

Tel (681) 72 04 97

sakopo.tokotuu@educagri.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Service d'Etat Agriculture Forêt Pêche des îles Wallis et Futuna

## **Professeur d'Économie Sociale et Familiale**

### **EPNEFPA de Wallis et Futuna**

Catégorie : A

**Environnement professionnel** L'agent sera affecté en position normale d'activité à l'EPNEFPA de Wallis et Futuna. Cet établissement a été créé en 2011 et offre à la rentrée des Bac Pro CGEA SDE, CGEA SDC et SAPAT. L'objectif est de stabiliser les effectifs autour de 75 élèves.

La filière SAPAT est totalement neuve avec ouverture de la classe de seconde à la rentrée 2014.

Les enseignements dans les matières générales sont dispensés par des professeurs de l'Education Nationale.

**Objectifs du poste** Mise en place de la filière SAPAT

**Missions et tâches** Adaptation de l'outil pédagogique au référentiel de formation

Mise en place d'une stratégie de recrutement

Coordination de la filière

Création d'un réseau de structures d'accueil pour les stages

**Champ relationnel** Interne : Directeur et Directeur adjoint, enseignants et apprenants

Externe : professionnels, parents d'élèves.

**Compétences liées au poste** SAVOIRS

Ce poste nécessite un fonctionnaire ayant une solide expérience de l'enseignement de l'ESF.

SAVOIR-FAIRE

Capacité d'adaptation

Qualités relationnelles, sens du dialogue

Autonomie

Goût pour la création et l'innovation

**Personnes à contacter** LPA de Wallis et Futuna

Service d'Etat Agriculture Forêt Pêche

Directeur : Jean-Pierre ROBIN

Pascal IRZ, Chef du SFD

Tel (681) 72 20 91

Tel (681) 72 04 01

principal@lavegahau.education.wf

sfd.wallis@mail.wf

Directeur adjoint à la Formation Initiale :  
Sakopo TOKOTUU

Tel (681) 72 04 97

sakopo.tokotuu@educagri.fr

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET**

<b>DEMANDE DE MUTATION OU D'AFFECTATION</b>  <b>SUR <u>POSTE D'ENSEIGNANT</u></b>  <b>LEGTA de POUEMBOUT - Nouvelle Calédonie</b> <b>LPA de Wallis et Futuna</b>  <b>RENTREE SCOLAIRE DE FEVRIER 2013</b>	<b>A REMPLIR EN MAJUSCULES ET A ENVOYER SOUS</b> <b>COUVERT DE LA VOIE HIERARCHIQUE</b> <b>EN 1 EXEMPLAIRE A LA DRAAF (DAAF) – SRFD (SFD)</b>  <b>AVANT LE 18 OCTOBRE 2013</b> <b>- DELAI DE RIGUEUR -</b>
--	---

NOM :	CORPS / GRADE :	
PRENOM :	E-mail :	
NOM DE JEUNE FILLE :	Téléphone :	
NUMERO AGENT :  _ _ _ _ _ _ _ _  (A indiquer IMPERATIVEMENT) (Le numéro agent figure sur votre notification administrative et votre fiche de notation)		
ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :		
POSTE :		
POUR LES <u>STAGIAIRES</u> , TYPE DE CONCOURS : (cocher la case correspondante)	<input type="radio"/> EXTERNE	<input type="radio"/> EXAM PRO
	<input type="radio"/> INTERNE	<input type="radio"/> 3 <sup>ème</sup> CONCOURS
	<input type="radio"/> RESERVE	<input type="radio"/> LISTE D'APTITUDE
ANNEE DU CONCOURS :  _ _ _ _ _ _ _ _		
OPTION DE CONCOURS :		
SITUATION FAMILIALE	Marié(e) / Pacsé(e)  _ _  / Vie maritale  _ _	
	Célibataire  _ _  / Veuf(ve)  _ _  / Divorcé(e)  _ _  <b>(1)</b>	
Nombre d'enfant(s) de moins de 20 ans à charge  _ _	Autorité parentale unique  _ _	Garde partagée  _ _
Enfant ou conjoint(e) handicapé(e)  _ _	<b>(1)</b>	

<b>① VOUS FORMULEZ VOTRE DEMANDE POUR :</b>		
a) CONVENANCE PERSONNELLE  _ _	b) RAPPROCHEMENTS DE(s) L'ENFANT(s) dans le cadre de garde partagée  _ _	
c) POSTE DOUBLE  _ _  Vous en occupez un (ou en occupiez un à la date du départ en congé)  _ _  Vous êtes éloigné(e) de votre conjoint (ou en étiez éloigné(e) à la date du congé)  _ _	d) RAPPROCHEMENT DE CONJOINT  _ _  (couples mariés ou Pacsés) <b>(1)</b>	e) MUTATION SOUS RESERVE DE CELLE DU CONJOINT  _ _  (couples mariés, Pacsés)
↘	↓	↙
DATE D'ELOIGNEMENT  _ _ _ _ _ _ _ _		
DISTANCE « ALLER » ENTRE LES <u>RESIDENCES PROFESSIONNELLES</u> :  _ _ _ _ _ _  KM		
VOTRE CONJOINT(E) EST IL FONCTIONNAIRE ?	OUI  _ _  NON  _ _  Si fonctionnaire du MAAP, préciser ses noms, prénoms, affectation :	
<b>(1) Joindre les pièces justificatives correspondantes (attestation de l'employeur du conjoint etc...)</b>		

NOM :	CORPS - GRADE :
PRENOM :	E-mail :
NOM DE JEUNE FILLE :	Téléphone :

② AFFECTATION DEMANDEE POUR LA RS de FEVRIER 2014 AU LEGTA de NOUVELLE CALEDONIE ou au LPA de WALLIS et FUTUNA		
LIBELLE ETABLISSEMENT	LIBELLE DU POSTE	VALEUR POSTE (1 ou ½)
<b>Exemples :</b>		
1) LEGTA NANCY	SESG / Gestion commerciale PCEA	<u>1</u>
2) LEGTA BAZAS	Maths physique chimie PLPA	<u>½</u>
3)		
1)		
2)		
3)		
4)		
5)		
6)		
7)		
8)		

Fait le :

« Je m'engage à accepter toute affectation (correspondant à mes vœux) qui me sera proposée »

Signature précédée de la mention « **lu et approuvé** »

DATE & VISA DU CHEF D'ETABLISSEMENT

DATE & VISA DU CHEF DE SRFD / SFD



**Postes offerts au titre de la rentrée scolaire 2014  
au LEGTA de Nouvelle Calédonie  
au LPA de Wallis et Futuna**

**Personnels d'enseignement**

Libellé du poste à pourvoir	Nombre de poste(s) vacant(s)	Nombre de poste(s) susceptible(s) d'être vacant(s)
Nouvelle Calédonie Economie SESG - PCEA	1	-
Wallis et Futuna Economie Sociale et Familiale – PLPA - fiche de poste -	1	-
Wallis et Futuna Zootechnie - PCEA	1	-
	-	-
	-	-

**Personnel de direction**

Libellé du poste à pourvoir	Nombre de poste(s) vacant(s)	Nombre de poste(s) susceptible(s) d'être vacant(s)
Directeur Exploitation agricole - fiche de poste -	-	1